



Rapport final
21-23 et 27-28 septembre 2010

Vingt-six (26) États ont participé à la Cérémonie des traités de 2010 qui a duré 5 jours. Trois (3) États ont participé au niveau de **Chef de Gouvernement**, vingt-deux (22) États ont été représentés au niveau ministériel et deux (2) États ont été représentés par leurs représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies. Un total de **quarante-quatre (44) formalités** (17 signatures, 15 ratifications, 9 adhésions, 3 consentements à être lié) ont été entreprises.

À l'occasion de la Cérémonie des traités, les formalités ont été entreprises pour le groupe principal des traités suivants:

Droits de l'homme

- **Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008) (IV-3a)** (Signatures par la République démocratique du Congo et le Kazakhstan; Ratification par l'Espagne)
- **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984) (IV-9)** (Signature par la République démocratique populaire lao)
- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002) (IV-9b)** (Signatures par la Bulgarie, le Panama et la Zambie; Ratifications par le Gabon et les Pays-Bas; Adhésion par la République démocratique du Congo)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000) (IV-11b)** (Signatures par la République centrafricaine, l'Éthiopie et la République islamique d'Iran; Ratifications par le Gabon et le Malawi)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000) (IV-11c)** (Signature par la République centrafricaine; Ratification par Malte)
- **Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (IV-15)** (Signature par le Bhoutan; Ratifications par l'Arménie et la République de Moldova)

- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (IV-15a)** (Signature par la Grèce)
- **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006) (IV-16)** (Signatures par l'Indonésie, le Lesotho et la Zambie)

Transport and Communications

- **Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 11 décembre 2008) (XI-D-8)** (Signature par la République démocratique du Congo)

Questions pénales

- **Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000) (XVIII-12a)** (Adhésion par le Gabon)
- **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000) (XVIII-12b)** (Ratification par le Togo)
- **Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001) (XVIII-12c)** (Adhésion par le Gabon)
- **Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002) (XVIII-13)** (Adhésion par le Gabon)
- **Convention des Nations Unies contre la Corruption (New York, 31 octobre 2003) (XVIII-14)** (Adhésion par la République démocratique du Congo)
- **Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005) (XVIII-15)** (Ratifications par l'Arménie, le Chili et le Lesotho; Adhésions par la République démocratique du Congo et la Tunisie)

Produits primaires

- **Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (Genève, 27 janvier 2006) (XIX-46)** (Signature par le Paraguay)

Arbitrage commercial

- **Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 10 juin 1958) (XXII-1) (Adhésion par les Fidji)**

Désarmement

- **Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes) (Vienne, 13 octobre 1995) (XXVI-2a) (Consentement du Gabon à être lié)**
- **Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 3 mai 1996) (XXVI-2b) (Consentement du Gabon à être lié)**
- **Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V) (Genève, 28 novembre 2003) (XXVI-2d) (Consentement du Gabon à être lié)**
- **Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008) (XXVI-6) (Ratifications par Monaco et la Tunisie)**

Environnement

- **Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Bâle, 22 mars 1989) (XXVII-3) (Adhésion par la République démocratique populaire lao)**
- **Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998) (XXVII-14) (Adhésion par la République démocratique populaire lao)**

